



Bac Professionnel Forêt

Devenir ouvrier qualifié en forêt

- Pour travailler dans des entreprises de travaux forestiers ou d'exploitation forestière, en scierie, dans des coopératives ou groupements forestiers...
- Pour créer son entreprise de travaux forestiers.

Ou poursuivre ses études en BTS ou certificat de spécialisation.

Contact :

Tél. : 04 71 46 26 90

Courriel : cfa.aurillac@educagri.fr

Rencontres possibles sur rendez-vous

Site internet : www.gpompidouenilv.fr



Organisation de la formation

① Enseignements techniques et professionnels

Contexte et organisation du chantier	18 h
Dimensions socio-économiques et juridiques	
Travaux de sylviculture et d'exploitation forestière	
Maintenance des équipements forestiers	

② Enseignement général

Langue française et compréhension du monde	14 h
Education socio-culturelle, communication	
Anglais	
Mathématique, informatique, biologie-écologie, physique-chimie	
Education physique et sportive	

③ Enseignement d'initiative locale

Journée découverte du territoire forestier	2 h
Découverte de la filière bois - énergie	

④ Stage collectif

Certificat SST (Sauveteur secouriste du travail)	1 h
--	-----

Un équipement de protection individuel (EPI) fourni à chaque apprenti
Un cadre de vie agréable dans un établissement rénové.

L'apprentissage :

Une expérience professionnelle qui permet une meilleure intégration dans le monde du travail.

Des chantiers-école :

une vraie mise en situation professionnelle.

Modalité d'obtention du diplôme :

50% contrôle continu, 50% épreuves terminales

Conditions d'admission :

- En 3 ans : avoir 16 ans ou sortir du cycle du collège
- En 2 ans : avoir suivi une seconde pro. ou être titulaire d'un CAPA dans la filière
- Signer un contrat d'apprentissage dans une entreprise en lien avec le diplôme préparé

